



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
PHILIPPE PORTIER, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

**N22**

27 MARS 2020

## DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

# Le gouvernement a entendu l'appel à la responsabilité

La CFDT, qui avait appelé mercredi les entreprises à la responsabilité dans le versement des dividendes à leurs actionnaires, se félicite des annonces du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire.

Le ministre a annoncé l'interdiction de ce versement pour les entreprises bénéficiant d'un prêt garanti par l'État ou d'un report de versement de cotisations sociales ou fiscales. En cas de non-respect de cette règle, elles devront rembourser les aides de l'État.

Pour les entreprises qui ont recours au chômage partiel, Bruno Le Maire leur demande la plus grande modération dans le versement des dividendes.

**C'est un signal fort appelant les entreprises à la cohérence. La CFDT se réjouit que le gouvernement réponde aussi clairement à l'une de ses revendications.**

Alors que l'esprit de solidarité doit dicter chacune de nos actions, que des salariés font d'immenses efforts pour garantir la continuité des services indispensables à la population, il était inconcevable que certaines entreprises fassent le choix de récompenser en premier lieu leurs actionnaires.

Comme ils le font depuis plusieurs semaines, les élus du personnel et les représentants des salariés dans les conseils d'administration continueront d'intervenir dans leur entreprise pour rappeler un élément important de justice sociale : les marges financières ne doivent pas profiter à quelques-uns. Elles devront être utiles à tous lorsque la crise sera derrière nous.

### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante